

Règles de plantation

OU PLANTER ?

C'est une question que se posent beaucoup de gens qui veulent planter arbres et arbustes : à quelle distance du terrain voisin peut-on planter pour ne pas avoir de problèmes de voisinage?

La mitoyenneté oblige au respect de certaines règles en matière de plantation de haies; des distances bien précises sont à respecter afin de conserver des rapports de bon voisinage.

Ainsi une haie pouvant atteindre ou dépasser 2m en hauteur sera plantée à 2m de la clôture ou du mur de son voisin.

Pour les haies ou les arbustes de moins de 2m, une distance de 0,50m de la limite séparative de propriété sera suffisante.

Ces distances s'entendent du milieu du tronc au milieu du mur de séparation de propriété; ces distances sont définies par le code civil, mais il est prudent de se renseigner en mairie car il peut également exister un règlement interne à chaque commune.

Source: article 672 du Code civil